



URBANISME

Une instruction à votre service !

Territoire d'énergie Loire-Atlantique (TE44) **instruit vos demandes d'urbanisme** (Certificat d'Urbanisme et Autorisation d'Urbanisme) sur la faisabilité du raccordement électrique (technique et financière) afin que **vous puissiez anticiper** :

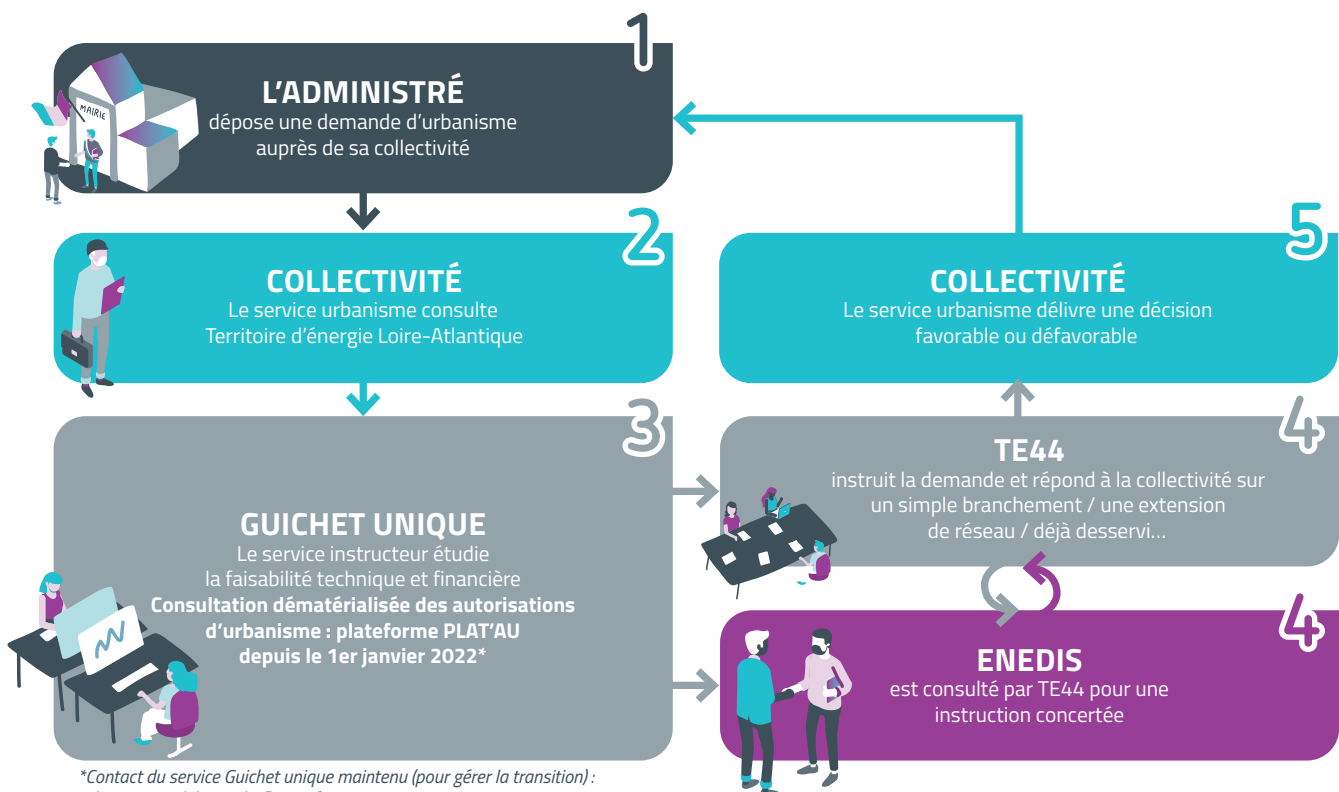
- le déploiement du réseau de distribution électrique dans le cadre des projets d'aménagement de votre territoire,
- le financement de ce réseau à court terme.

En parallèle, cela permet à Territoire d'énergie Loire-Atlantique :

- de **programmer les travaux** sur le réseau de distribution électrique en tant que maître d'ouvrage,
- de **s'assurer de la bonne application** des normes de raccordement électrique,
- de **garantir la connaissance** de son patrimoine électrique.

Territoire d'énergie Loire-Atlantique est l'interlocuteur unique des services instructeurs des collectivités.

Circuit des demandes d'urbanisme sur la desserte électrique d'un projet



*Contact du service Guichet unique maintenu (pour gérer la transition):
urbanisme.sydel@enedis@te44.fr

Une instruction uniforme et de qualité

Vous êtes au cœur de l'organisation de votre territoire à travers votre Plan Local d'Urbanisme et votre Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

C'est dans ce cadre que Territoire d'énergie Loire-Atlantique intervient auprès de vous pour :



Une instruction urbanistique et une expertise technique

Territoire d'énergie Loire-Atlantique vous **fournit une analyse technique et cartographique** définissant la desserte électrique d'un terrain et ceci :

- ▶ en garantissant le respect du délai juridique,
- ▶ en appliquant les normes de raccordement électrique et télécom,
- ▶ en veillant à la qualité et la cohérence des réponses des consultations,
- ▶ en indiquant le montant de votre participation financière.

L'ensemble de ces missions constituent une expertise qui assure la viabilisation de vos projets.



Un accompagnement privilégié

Territoire d'énergie Loire-Atlantique vous accompagne et vous fournit :

- ▶ la compréhension de l'avis sur le raccordement électrique,
- ▶ des explications et des conseils sur les participations financières,
- ▶ une aide à la rédaction des différents arrêtés d'urbanisme.



Il est la porte d'entrée des travaux d'extension de réseau suite à une autorisation d'urbanisme

- ▶ Vous rassemblez et transmettez au service instructeur de Territoire d'énergie Loire-Atlantique les pièces permettant l'engagement des études pour les travaux.
- ▶ Le service instructeur de Territoire d'énergie Loire-Atlantique s'assure de l'exhaustivité, du contenu et de la conformité juridique des pièces.

Ces pièces sont indispensables au lancement des travaux.

QUELQUES CHIFFRES

- ▶ Environ 10 000 dossiers de demandes d'urbanisme instruits par an par Territoire d'énergie Loire-Atlantique.
- ▶ 82 % des demandes d'urbanisme peuvent être raccordées par un simple branchement électrique.
- ▶ 18 % des demandes d'urbanisme nécessitent une extension du réseau électrique pour permettre la réalisation du branchement.



UN GUICHET UNIQUE

Dans le cadre d'une demande d'urbanisme ou d'une extension de réseau suite à une autorisation d'urbanisme, **le service instructeur de Territoire d'énergie Loire-Atlantique est joignable via un guichet unique TERRITOIRE D'ÉNERGIE LOIRE-ATLANTIQUE/ENEDIS :**

Adresse mail :

urbanisme.sydela.enedis@te44.fr

Téléphone : 02 44 76 20 82

Le lundi, mardi, mercredi, jeudi de 14h00 à 17h00 et le vendredi de 14h00 à 16h00

Pour plus d'informations sur nos modalités financières, consultez notre guide sur notre site internet dans « Les publications »



CONTACT

Service urbanisme

02 44 76 20 82

✉ urbanisme.sydela.enedis@te44.fr

Retrouvez toutes les infos sur notre site internet www.te44.fr

Bâtiment F – Rue Roland Garros – Parc d'activités du Bois Cesbron – CS 60125 – 44 701 Orvault CEDEX 1

T. 02 51 80 45 70 – contacts@te44.fr